

## INFOS PRATIQUES



Scannez ce QR Code pour + d'infos

## AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR

Délivrée en préfecture

Lundi, mardi,  
mercredi et jeudi  
de 13h30 à 15h30

Boulevard du 112ème Régiment  
d'infanterie à Toulon

## GUICHET UNIQUE

du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

le samedi de 9h à 12h30

Gymnase des Lices

Bd Louvois à Toulon







07 64 46 01 37

ukraine@aaviv.fr



## LES PERMANENCES

## LE PLANNING AU GUICHET UNIQUE

	L	M	M	J	V	S	D
 Hébergement d'urgence pour les personnes sans logement							
 Frais de santé							
 Santé							
 Éducation nationale							
 Dépistage Covid et premiers besoins							
 Cours de français - Accès à l'emploi							

**ATTENTION** : le samedi, le guichet unique est ouvert uniquement pour les urgences relatives à l'hébergement et la santé. Il n'y a pas d'ouverture de droits le samedi.

Une permanence est assurée un à deux jours par semaine par l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII) pour la délivrance des cartes d'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Cette carte est remise sur **rendez-vous et après convocation uniquement**, aux personnes détenant une autorisation provisoire de séjour.

Les personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour, qui n'auraient pas été convoquées, sont invitées à se faire connaître sur la boîte mail suivante : [pref-immigration@var.gouv.fr](mailto:pref-immigration@var.gouv.fr)

## LES CHIFFRES

Plus de **1000 personnes** ont été accueillies par les services en préfecture et au guichet unique :

733

APS - autorisations provisoires de séjour délivrées par la préfecture

232

ADA – Cartes d'allocation de protection temporaire

289

Personnes hébergées depuis le début de la crise (hébergement d'urgence et hors logements privés)

214

Inscriptions dans les établissements scolaires

688

Personnes enregistrées (pour 445 foyers) par la Caisse primaire d'assurance maladie pour la prise en charge des frais de santé (données au 25 mars)

30

Personnes sont mobilisées chaque jour pour l'accueil au guichet unique géré par l'Association d'aide aux victimes d'infraction du Var

## BANQUE DE FRANCE



## INFORMATIONS BANCAIRES RESSORTISSANTS UKRAINIENS

La Banque de France a précisé les modalités d'ouverture de comptes bancaires par les ressortissants ukrainiens.

### Ouverture de compte

Les ressortissants ukrainiens accueillis en France peuvent ouvrir un compte bancaire dès lors qu'ils sont en capacité de produire les justificatifs demandés par l'établissement bancaire.

En cas de difficultés pour obtenir l'ouverture d'un compte, les personnes résidant en France peuvent bénéficier de la procédure de droit au compte.

### Utilisation de moyens de paiement (carte bancaire)

L'utilisation de cartes bancaires internationales (Visa ou Mastercard) ainsi que le rapatriement de fonds depuis un compte bancaire en Ukraine sont possibles, dans la limite de la capacité des banques ukrainiennes à fonctionner.

### Change de monnaie ukrainienne

Enfin, la Banque de France n'effectue aucune opération de change de billets en monnaie ukrainienne en euros.

Plus d'informations en  et en 

- [www.var.gouv.fr/informations-bancaires-pour-les-ressortissants-a10752.html](http://www.var.gouv.fr/informations-bancaires-pour-les-ressortissants-a10752.html)
- [www.var.gouv.fr/IMG/pdf/flyer\\_banque\\_de\\_france83.pdf](http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/flyer_banque_de_france83.pdf)

## UTILE

Numéro vert, déplacements... retrouvez des informations utiles sur l'accueil des ressortissants ukrainiens dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site [maregionsud.fr](http://maregionsud.fr) :

- <https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/ukraine-la-region-sud-organise-la-solidarite-avec-son-numero-vert>
- <https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/pour-lurgence-humanitaire-et-nos-filieres-touchees-par-la-crise-4-millions-deuros-engages-par-la-region>



Les ressortissants ukrainiens sont autorisés à travailler en France dès l'obtention de leur autorisation provisoire de séjour, sous réserve des règles de la profession choisie. Il est possible de bénéficier d'un accompagnement par le service public de l'emploi pour la recherche d'emploi.

Plus de renseignements sur le site de Pôle emploi : <https://www.pole-emploi.fr>

## DROIT DU TRAVAIL

Le droit du travail français vous protège en tant que travailleur.



Vous devez en règle générale :

- disposer d'un **contrat de travail** qui, à votre demande, peut être traduit dans votre langue, et **de bulletins de salaire** ;
- votre employeur doit payer des cotisations, qui vous ouvrent des droits à la protection sociale.



La durée légale du travail est de **35 heures par semaine** (maximum 10 heures par jour) mais il est possible d'effectuer des heures supplémentaires dans des conditions légales, que le contrat de travail doit préciser.

Vous avez droit à **des congés hebdomadaires, annuels et exceptionnels**.

Votre salaire doit être égal à celui des travailleurs français, soit au moins 10,57€/heure, voire plus dans certains secteurs d'activité.

**Pour plus d'infos RDV sur:**

<https://refugies.info/advanced-search?langue=uk&tag=trouver%20un%20travail>

Si vos conditions de travail, de rémunération ou d'hébergement ne sont pas conformes à ces obligations, vous pouvez signaler votre situation : aux forces de l'ordre (police, gendarmerie), aux services de contrôle (inspection du travail, mutualité sociale agricole...), aux syndicats, aux associations d'accompagnement des réfugiés et de lutte contre l'exploitation.

Vous pouvez également vous rendre sur le site :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contacts/signaler-une-exploitation-par-le-travail>

<p><b>119</b> ALLO ENFANCE MALTRAITÉE</p> <p>Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...</p>	<p><b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p><b>15</b> SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être dirigé vers un organisme de permanence de soins.</p>	<p><b>17</b> POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>
<p><b>3919</b> VIOLENCES FEMMES INFO</p> <p>pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...</p>	<p><b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence et avez besoin de l'intervention des services de secours. Numéro accessible par Visa et SAMU.</p>	<p><b>18</b> SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident nécessitant des secours de personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>	<p><b>115</b> SAMU SOCIAL SOS SANS ABRI</p> <p>Pour signaler toute personne dans la rue, en détresse sociale.</p>